

# LA LETTRE DU PRITH

[www.prith-grandest.fr](http://www.prith-grandest.fr)

N°28 – Septembre 2023



## SOMMAIRE

1

- **Les actualités du PRITH**

- La préparation de l'édition 2023 de la SEEPH et DuoDay
- Résultats de l'enquête régionale dédiée à enrichir l'offre de professionnalisation des acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien dans l'emploi
- Temps stratégique « Jeunes et insertion », le 07 juillet 2023
- Temps stratégique « Plan de transformation des ESAT », le 31 mai 2023
- La participation sociale des personnes concernées : un Cahier du PRITH est en préparation

- **Publications**

- Tableau de bord régional Agefiph – Données régionales Grand Est (2022)

- **Zoom sur...**

- Les communautés 360, un soutien pour les personnes handicapées et leurs familles
- Evolutions du circuit de demandes des essais encadrés et des CRPE
- Lancement de l'appel à projets FATEA pour les entreprises adaptées
- Devenez secouriste en santé mentale !
- Protocole national pour optimiser la coordination entre acteurs au service des employeurs et des personnes en situation de handicap
- 17 Nouvelles mesures pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap
- Charte d'engagement sur l'audit de conformité « référentiel général d'amélioration de l'accessibilité » (RGAA)

- **Actualités réglementaires et législatives**

- Composition du gouvernement 2023 : nomination de Mme Fadila Khattabi ministre déléguée chargée des Personnes handicapées

- **Agenda**

- 26 septembre 2023 : HandiCafé, une journée de recrutement 100% digitale pour les jeunes
- Votre prochain rendez-vous de « L'heure du maintien » est prévu au mois d'octobre



### La préparation de l'édition 2023 de la SEEPH et DuoDay

Cette année, la **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées** aura lieu **du lundi 20 au dimanche 26 novembre 2023**, et portera sur la thématique suivante : « **La transition numérique : un accélérateur pour l'emploi des personnes en situation de handicap ?** ». Durant cette Semaine en date du **jeudi 23 novembre 2023**, l'**opération DuoDay est également annoncée !**

Depuis plusieurs semaines, les représentants régionaux des coorganisateur de la SEEPH, LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP, se mobilisent au sein du PRITH avec les partenaires, pour promouvoir et préparer l'organisation de ce temps fort pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en Grand Est !

A cet effet, début juillet, **trois réunions ont été organisées** en vue de préparer ensemble l'édition 2023 de la SEEPH en Grand Est, de prendre connaissance des projets d'événements, d'initier des partenariats mais aussi de transmettre une information actualisée.

Ces réunions ont réuni **près de 90 participants !**

Tous les partenaires du PRITH qui souhaitent s'associer à la programmation régionale des événements à l'occasion de la SEEPH, ont **jusqu'au 29/09/2023** pour transmettre leur(s) événement(s) à la coordination en complétant le formulaire en ligne ci-contre : <https://forms.gle/5GVAtCtQGhknrTLV8>

D'autre part, pour tout savoir sur l'utilisation de la plateforme DuoDay, le PRITH organise le 7 septembre 2023 un webinaire dédié. Animé par Karine BLANCONNIER, coordinatrice du dispositif DuoDay, ce webinaire s'adresse à tous les employeurs publics ou privés, mais aussi aux structures accompagnantes de personnes en situation de handicap (Service public de l'emploi, associations, structures médico-sociales, organismes de formation...).

Il est accessible sur inscription à partir du formulaire en ligne : <https://form.jotform.com/231912364473052>

**A SAVOIR : En amont du webinaire, il est vivement recommandé de procéder à votre enregistrement sur la plateforme DuoDay <https://www.duoday.fr/>.**

Pour cela, 2 guides sont à votre disposition sur le site du PRITH Grand Est : l'un pour les employeurs qui souhaitent déposer une offre de duo pour accueillir une personne handicapée, et l'autre pour les structures accompagnantes qui organisent les duos.

A retrouver sur : <https://prith-grandest.fr/rdv-le-7-septembre-pour-tout-savoir-sur-duoday/>

## Résultats de l'enquête régionale dédiée à enrichir l'offre de professionnalisation des acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien dans l'emploi



Le PRITH est pleinement associé à Parcours & Synergie, nouveau cadre de réflexion et d'action novateur en matière de prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien dans l'emploi en Grand Est.

Dans le cadre de ces actions, Parcours & Synergie vise à enrichir l'offre de professionnalisation existante sur le champ de la prévention de la désinsertion professionnelle.

3

Pour la construire et ainsi mieux identifier plus globalement les besoins, une enquête a été menée par la coordination du PRITH auprès des acteurs de la PDP et du maintien dans l'emploi au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre 2023. Plus de 200 professionnels y ont répondu !

Les résultats de l'enquête ont été présentés aux membres de Parcours & Synergie fin juin. Les réponses ont permis de dresser un état des lieux des connaissances et compétences actuelles mais aussi d'identifier les besoins d'approfondissement de thématiques :



...ainsi que de préciser les modalités attendues de cette offre de professionnalisation.

Pour répondre aux attentes et besoins identifiés par cette enquête régionale, plusieurs actions concrètes seront portées par Parcours & Synergie :

- la diffusion de ressources en ligne (*NB : le cycle de webinaires « L'heure du maintien » en fait partie*)
- la création d'une formation-action sur la PDP ;
- l'organisation de journées thématiques en fin d'année 2023.



## Temps stratégique « Jeunes et insertion », le 07 juillet 2023

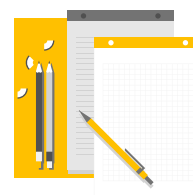
Le 07 Juillet dernier, un temps stratégique dédié à l'axe 1 du PRITH « Entrée dans la vie active » s'est déroulé avec les différents partenaires.

L'ordre du jour de cet échange était le suivant :

- La restitution des enseignements et propositions soumises lors des journées « jeunes et handicap » organisées au premier trimestre 2023,
- Les orientations pour la suite des travaux sur la thématique des transitions éducation-emploi en vue du prochain comité stratégique.

Pour donner suite aux échanges, il a été décidé de poursuivre les travaux suivants :

- Outiller les acteurs de l'école et de l'emploi pour faciliter leur acculturation mutuelle
- Renouveler les rencontres avec les acteurs clefs du territoire



4

Afin de permettre aux parties prenantes de bénéficier d'informations sociales sur le sujet, une publication spécifique de la collection « **Les cahiers du PRITH Grand Est** » est en préparation.

## Temps stratégique « Plan de transformation des ESAT », le 31 mai 2023

Le plan de transformation des ESAT s'appuie sur une logique de parcours global en prenant en compte les besoins spécifiques de la personne handicapée.

Il s'organise autour de 4 axes et 17 mesures :

- Favoriser une dynamique de parcours
- Renforcer les droits et le pouvoir d'agir des personnes
- Accompagner le développement des ESAT
- Assurer l'attractivité des métiers – reconnaissance des professionnels

En Grand Est, 150 ESAT sont concernés. Il s'articule avec d'autres travaux, dont certains sont en cours : Communauté 360, la mise en œuvre des plateformes départementales Emploi accompagné, le rapprochement Cap emploi/Pôle emploi, France Travail, le rôle et périmètre d'intervention des Job coach et Référents de parcours MDPH.

Les parties prenantes se sont réunies le 31 mai dernier afin de :

- Présenter le plan de transformation des ESAT (en référence à la Circulaire du 11 mai 2022)
- Définir la stratégie à mener pour accompagner la mise en place du plan de transformation des Esat dans le cadre du PRITH

Des constats partagés sont ressortis des échanges : un besoin de communiquer auprès des ESAT au niveau local et auprès du Service public de l'emploi. Pour ce faire, l'organisation de rencontres territoriales seront échelonnées au sein des départements du Grand Est.

Une réunion est prévue dès la rentrée pour préparer ces rencontres.

## La participation sociale des personnes concernées : un Cahier du PRITH est en préparation.

La participation sociale est aujourd'hui au cœur des réflexions entourant les personnes atteintes d'une déficience tant au plan international que national. Diverses lois et actions se proposent de renforcer la participation sociale des personnes concernées en généralisant, entres autres, l'inclusion scolaire, l'insertion professionnelle en milieu ordinaire, le maintien à domicile ou encore l'éducation tout au long de la vie. Aussi, le handicap se définit aujourd'hui comme une restriction de participation.

C'est dans cette dynamique collective que s'inscrit aujourd'hui le PRITH Grand-Est.

Aujourd'hui, un besoin collectif de clarifier ce qu'est la participation au sein du PRITH a été identifié. Pour y répondre, un **cahier du PRITH est cours de production**. Cet outil va permettre de **comprendre les enjeux de la participation, partager un socle commun sur cette notion de participation, envisager des pistes d'actions, et identifier des pratiques existantes**.

Par exemple en Grand Est une **expérimentation de la participation** a été réalisée sur 2022/2023, **dans le cadre du dispositif Emploi accompagné**.

En réponse à l'appel à projet sur la participation lancée par la CNSA, **l'Ansa, l'Agefiph, l'ARS Grand Est et le FIPHFP se sont associés pour proposer une expérimentation**.

L'objectif : **atteindre une participation effective des personnes à la gouvernance** du dispositif Emploi accompagné.



[Pour en savoir plus](#)

## Publications

### Tableau de bord régional Agefiph – Données régionales Grand Est (2022)

**L'Agefiph publie les données régionales de l'emploi et le chômage des personnes handicapées en Grand Est en 2022.**

En 2022, l'activité économique a progressé malgré un ralentissement au second semestre.

Toutefois, **des freins persistants demeurent pour les personnes en situation de handicap** : « les personnes handicapées restent pénalisées sur le marché du travail pour accéder à un emploi du fait d'un âge plus élevé, d'un moindre niveau de formation et d'une mobilité géographique inférieure à la moyenne ».

**... mais une situation qui s'améliore**



A fin décembre 2022, 35 830 DEBOE sont inscrits dans la région à Pôle emploi en catégories A-B-C, soit une **diminution de 4,3%** en un an. Ils représentent 8,7% de l'ensemble des demandeurs d'emploi % variant de 6,9% dans le Bas-Rhin à 13,5% en Haute-Marne. Après une année 2020 marquée par un recul des insertions et des maintiens dans l'emploi, ceux-ci ont redémarré depuis 2021. Les **embauches de personnes handicapées**, qui représentent 4,8% de l'ensemble des embauches, **ont augmenté de 3% en un an** (-7% pour l'ensemble des publics) : plus de 15 000 DEBOE ont accédé à un emploi en 2022.

Par ailleurs, la progression des résultats en termes d'insertions et de maintiens dans l'emploi s'accompagne d'une forte satisfaction des bénéficiaires des aides de l'Agefiph, entreprises comme personnes handicapées.

A télécharger : <https://prith-grandest.fr/tableau-de-bord-agefiph-region-grand-est-2022/>

6

## Zoom sur...

### Les communautés 360, un soutien pour les personnes handicapées et leurs familles

L'un des engagements pris lors de la 5ème Conférence nationale du handicap du 11 février 2020, et conforté dans le cadre de la CNH du 26 avril 2023, était celui d'organiser l'inconditionnalité de l'accompagnement et de rompre l'isolement des familles.

Un engagement matérialisé via le déploiement d'un numéro vert national unique à destination des personnes en situation de handicap et leurs proches, le **0 800 360 360**, en partenariat avec les acteurs sur les territoires.

La crise sanitaire a conduit au déploiement des Communautés 360 dans un contexte particulier afin de répondre en urgence, via la plateforme téléphonique, aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Dès juin 2020, l'ARS Grand Est a déployé les 9 premières "communautés 360-Covid" départementales préfiguratrices.

En juin 2022, l'Agence régionale de santé Grand Est a entrepris une démarche de généralisation et de pérennisation des Communautés 360 de la région avec pour objectif d'agencer davantage de solutions concrètes inclusives en proximité du lieu de vie des personnes en situation de handicap et prévenir les risques de rupture de parcours. Chacun des 10 départements de la région Grand-Est est désormais couvert d'une unique communauté 360.

#### Quelles sont leurs missions ?

Les missions-socles confiées aux communautés 360 sont les suivantes :

- Organiser des solutions concrètes, opérationnelles au plus près des lieux de vie des personnes et en mobilisant en priorité les acteurs de droit commun,
- Repérer les personnes sans solution pour leur proposer ces réponses concrètes dans la logique de « l'aller vers »,
- Être un levier d'innovation et de transformation de l'offre,
  - o Initier des solutions nouvelles aux besoins non couverts et constituer ainsi un levier d'innovation et de transformation du droit commun et de l'offre sociale, médico-sociale, sanitaire,
  - o Participer à une fonction d'observatoire.



## A qui s'adressent-elles ?

Les communautés 360 s'adressent à toute personne en situation de handicap ou aidant en recherche d'appui pour réaliser concrètement son projet.

Elles interviennent prioritairement auprès des personnes sans solution (ex. personnes sur liste d'attente d'un établissement ou service médico-social ou sortant d'un établissement de santé), des personnes en risque de rupture de parcours, des personnes faisant l'objet d'un signalement ou non repérées, des personnes ayant une solution qui ne répond pas ou partiellement à leurs besoins et attentes (ex. jeunes adultes maintenus en établissement pour enfants au titre de l'amendement Creton).

## Quelles modalités d'accès ?

Les **Communautés 360** sont accessibles via le **0 800 360 360**. Ce numéro permet d'entrer directement en relation avec la communauté 360 du département souhaité. Il est accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

7

## Evolutions du circuit de demandes des essais encadrés et des CRPE

Pour donner suite aux évolutions réglementaires, l'Assurance Maladie fait évoluer son circuit de demandes concernant les essais encadrés et les Conventions de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE).

Aussi, à compter du 19 juin 2023, les évolutions suivantes sont applicables :

- Le Service social de l'Assurance Maladie est positionné comme **l'unique porte d'entrée** des demandes de CRPE et d'essai encadré.
- Les demandes sont directement adressées par les partenaires au service social, selon une organisation départementale définie en lien avec le service médical de l'Assurance maladie et les services administratifs des CPAM.
- Les demandes ne sont plus présentées en Cellule locale PDP

## Lancement de l'appel à projets FATEA pour les entreprises adaptées

Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion lance un appel à projets dans le cadre du **Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) 2023**.

Le présent appel à projets vise à **soutenir les projets de développement économique et l'investissement nécessaires à la création d'emplois inclusifs ou l'accompagnement des trajectoires professionnelles de ces salariés en situation de handicap**.

Pour cela est dédié un budget national de 10 millions d'euros.

Trois priorités sont identifiées :

**Priorité n°1 : Soutenir les projets des Entreprises Adaptées** (hors EATT et Entreprise Adaptée en établissement pénitentiaire), favorisant soit le développement du volume d'affaires et la création d'emploi, soit le développement de leurs capacités d'accompagnement des parcours des travailleurs handicapés, avec une attention particulière pour les projets mutualisés.

**Priorité n°2 :** Consolider au sein des Entreprises Adaptées de Travail Temporaire (EATT) d'une part, le déploiement de la démarche d'« aller-vers » permettant la constitution de viviers de candidats au-delà des canaux traditionnels de recrutement et renforcer, d'autre part, l'ingénierie de parcours des intérimaires entre mission et intermission.

**Priorité n°3 : Poursuivre la phase pilote d'implantation d'Entreprises Adaptées en établissement pénitentiaire.**

Les candidatures sont à remettre à partir du 7 août et au plus tard le 22 septembre 2023.

Pour en savoir plus : [https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/appel-a-projets-fonds-d-accompagnement-a-la-transformation-des-entreprises?mc\\_cid=3f584c1384&mc\\_eid=88ae371f15](https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/appel-a-projets-fonds-d-accompagnement-a-la-transformation-des-entreprises?mc_cid=3f584c1384&mc_eid=88ae371f15)

## Devenez secouriste en santé mentale !

La santé mentale constitue un enjeu essentiel de santé publique, en particulier depuis la pandémie de Covid-19. Les troubles psychiques touchent près d'1/5 de la population, soit 13 millions de Français (donnée OMS). Dans ce contexte, le Gouvernement a lancé les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie en 2021 afin de proposer des évolutions concrètes et ambitieuses pour renforcer notre politique nationale de santé mentale.

Une des mesures de ces Assises vise à amplifier le déploiement du secourisme en santé mentale avec un objectif fixé de 60 000 secouristes formés fin 2023.

**Il est d'ores et déjà atteint, avec 60 831 personnes formées au secourisme en santé mentale en France au 1er juin 2023.**

Conçue sur le modèle des « gestes qui sauvent », **la formation au secourisme en santé mentale permet une meilleure connaissance de la santé mentale, des troubles psychiques, un repérage de ces troubles et donne des éléments pour savoir réagir devant une personne en souffrance ou en crise.**

Ce dispositif ne se substitue en rien à une prise en charge des personnes concernées par des professionnels, mais favorise un recours aux soins plus précoce et contribue à lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques par la diffusion d'une culture de la santé mentale dans la société.

Lancé en 2019 en France, la **formation est ouverte à tous** et 2 programmes de formations sont proposés : une formation dite standard et une formation axée pour les jeunes spécialement développée **pour les adultes vivant ou travaillant avec des adolescents (collège et lycée) et jeunes majeurs.**

Celle-ci se concentre notamment sur le développement de l'adolescent, les troubles anxieux, la dépression (dont la crise suicidaire et les automutilations non suicidaires), les psychoses, les troubles du comportement alimentaire et les addictions.

Pour trouver votre formation en santé mentale : <https://pssmfrance.fr/calendrier-formations/>

## Un protocole national pour optimiser la coordination entre acteurs au service des employeurs et des personnes en situation de handicap

Un protocole national employeur a été signé, jeudi 6 juillet, entre l'État, Pôle Emploi, Cap Emploi, l'Agefiph et le FIPHFP, afin de mieux coordonner l'action de chacun au service des employeurs dans le domaine du handicap.

Ce protocole s'articule autour de neuf axes forts :

1. Informations générales sur le champ du handicap et sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
2. Le recrutement : l'accompagnement du besoin de recrutement des employeurs
3. L'accueil d'un nouveau salarié / agent en situation de handicap à son poste
4. L'évolution, la transition professionnelle des salariés / agents
5. Le maintien dans et en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle
6. Informations et conseils à la compensation
7. Le développement d'une politique d'emploi des travailleurs handicapés



8. L'animation de réseaux pour le déploiement d'une politique handicap
9. L'appui à la professionnalisation des employeurs

[Cliquez pour en savoir plus](#)

## 17 Nouvelles mesures pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap

Le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion a présenté, mardi 4 juillet, les 17 nouvelles mesures favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap, à l'occasion d'un webinaire dédié aux employeurs publics et privés, en présence notamment de Marine Neuville, directrice du FIPHFP.

[Découvrez les 17 nouvelles mesures pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap | FIPHFP](#)

## Charte d'engagement sur l'audit de conformité « référentiel général d'amélioration de l'accessibilité » (RGAA)

La France a posé le principe d'une obligation d'accessibilité numérique depuis l'article 47 de la loi handicap de 2005.

[Accédez aux différentes obligations de la charte d'engagements sur les audits de conformité « référentiel général d'amélioration de l'accessibilité »](#)

9

## Les actualités réglementaires et législatives

### Composition du gouvernement 2023 : nomination de Mme Fadila Khattabi ministre déléguée chargée des Personnes handicapées

Fadila Khattabi a été nommée ministre déléguée chargée des Personnes handicapées auprès de la ministre des Solidarités et des Familles le 20 juillet 2023.

[Voir le communiqué](#)

## Agenda

### 26 septembre 2023 : HandiCafé, une journée de recrutement 100% digitale pour les jeunes



L'association 100% Handinamique organise son Handicafé© Grand Est/Bourgogne-Franche-Comté en format digital le **mardi 26 septembre à destination des étudiants de bac +2 à bac +5 et les jeunes actifs en situation de handicap de moins de 35 ans.**

Au programme de ce temps de rencontres convivial, les candidats auront l'occasion d'être coaché, conseillé et de rencontrer des recruteurs de grandes entreprises !

Pour s'inscrire : <https://www.handinamique.org/inscription-handicafe/>

### **Votre prochain rendez-vous de « L'heure du maintien » est prévu au mois d'octobre**

Le PRITH Grand Est poursuit la programmation de son cycle de webinaires consacrés à la prévention de la désinsertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé.

Le prochain webinaire portera sur la thématique suivante : **la place de la médecine de ville dans la prévention de la désinsertion professionnelle.**

Ce webinaire se déroulera au mois d'octobre.

La date sera communiquée sur le site du PRITH.